

N°2026/118

Arrondissement  
de BRIANCON

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

**Commune du MONETIER-LES-BAINS**

**A R R E T E**

Portant circulation interdite et stationnement interdit Place de l'église ;

**Le Maire du MONETIER LES BAINS,**

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 à L2212-5 et L.2213-1 à L.2213-2 ;

*Vu* le Code de la Route, article R 110-1 et suivant, R 411-21-1, R411-25 ;

*Vu* le Code Pénal articles R 48-1 et R 610-5 ;

*Vu* l'arrêté général de circulation et de stationnement n°2023/414 du 24 novembre 2023 ;

*Considérant* qu'il appartient au maire, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient, de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité et à l'ordre public ;

*Considérant* les travaux de rénovation de la Place de l'église par l'entreprise SARL BLANCHARD – Rue du Centre – 05330 Saint-Chaffrey ;

**A R R E T E**

**Article 1** : La circulation et le stationnement de tous les véhicules ainsi que la circulation des piétons sont interdits :

**PLACE DE L'ÉGLISE**

**(Entre la RD1091 et la Mairie)**

**Du jeudi 23 avril 2026 à 8h00 au vendredi 22 mai 2026 à 18h00**

**Article 2** : Tout véhicule en stationnement gênant sera enlevé par la fourrière.

**Article 3** : Aux mêmes dates, une déviation est mise en place pour accéder à la Place Novalesse modifiant le sens unique de circulation :

**RUE SAINT ELDRADE**

**Accès montant autorisé / Accès descendant interdit**

**Article 4** : L'entreprise assurera la signalisation, la régulation du trafic par la pose de panneaux prioritaires, et veillera à la sécurité du chantier.

**Article 5** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monétier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monétier-les-Bains
- L'entreprise BLANCHARD

Fait au MONETIER LES BAINS, le 27 avril 2026

Le Maire  
Jean-Marie REY

